Journée de réflexion sur la statistique juridique et judiciaire

Pistes de solutions et collaborations

RAPPORT SYNTHÈSE
27 février 2026

Édition et publication
Institut québécois de réforme du droit et de la justice
Pavillon Maximilien-Caron
3101, chemin de la Tour
Bureau 8445
Montréal (Québec) H3T 1J7
(514) 758-8746
info@iqrdj.ca

Pour citer ce rapport :
Akos Verboczy, *Journée de réflexion sur la statistique juridique et judiciaire – Pistes de solutions et collaborations : Rapport synthèse*, Montréal, Institut québécois de réforme du droit et de la justice, 2026.

© Institut québécois de réforme du droit et de la justice, 2026

La reproduction et la diffusion de ce rapport, en tout ou en partie, sont autorisées à des fins non commerciales, à condition d'en mentionner clairement la source et de ne pas en modifier le contenu. Toute autre utilisation, notamment à des fins commerciales, requiert l'autorisation préalable écrite de l'Institut québécois de réforme du droit et de la justice. Cette autorisation ne s'applique pas aux éléments pour lesquels les droits appartiennent à des tiers. Les reproductions doivent être accompagnées de la référence bibliographique complète du rapport.

ISBN 978-2-925699-16-3 (PDF)

Dépôt légal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2026
Dépôt légal, Bibliothèque et Archives Canada, 2026

Ce rapport est disponible en format électronique sur le site de l'Institut québécois de réforme du droit et de la justice : https://iqrdj.ca/

Idéation et programmation

Pierre Noreau (IQRDJ)
Alexandra Pasca (IQRDJ)
Akos Verboczy (IQRDJ)
Kevin Gravier (SOQUIJ)

Organisation de la journée

Hana Kara
Astrid Mercier
Anne-Héloïse Roy-Lemaire
Mariya Teodosieva
Alicia Tintelin
Akos Verboczy

Photographe

Adrian Codreanu

Rédaction du rapport

Akos Verboczy



Nous adressons nos remerciements à toutes les personnes ayant contribué au succès de cette deuxième Journée de réflexion :

À la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) pour sa précieuse collaboration et à la Commission du droit du Canada (CDC) pour son soutien financier. Merci également aux personnes chargées de l'animation, ainsi qu'aux intervenantes et intervenants qui ont tous et toutes accepté de prendre part gracieusement à l'événement.

Enfin, un grand merci à l'ensemble des participantes et participants pour leur intérêt et la richesse de leurs contributions.

CDC | LCC
Vivre le droit | Poursuivre la justice | Renouveler l'espoir

SOQUIJ
Intelligence juridique



Sommaire exécutif

La deuxième Journée de réflexion sur la statistique juridiques et judiciaire, tenue le 16 octobre 2025, a réuni plus de 70 participantes et participants provenant de la communauté juridique, de la recherche et de la société civile. Faisant suite à la rencontre du 13 mars 2025, elle constituait le second volet d'un processus de réflexion consacré à l'identification des pistes à suivre pour le développement de la statistique juridique et judiciaire au Québec.

Vue d'ensemble des pistes de solution et des collaborations à envisager

Dans la continuité de la première Journée du 13 mars 2025, la rencontre du 16 octobre a déplacé le regard du diagnostic des besoins vers l'identification de solutions concrètes et de formes de collaborations autour de la statistique juridique et judiciaire. Les échanges ont fait ressortir des leviers déjà disponibles (infrastructures d'accès, projets en intelligence artificielle, instances de concertation) ainsi que des chantiers à consolider et à développer de manière concertée, en vue de la mise en œuvre progressive de solutions communes.

Quatre grands axes de solution se dégagent des travaux.

1.

S'appuyer sur des infrastructures d'accès aux données déjà existantes

Le Québec dispose de structures solides pour sécuriser et partager des données sensibles : centres d'accès du Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales (CIQSS), dispositifs de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), bases intégrées de Statistique Canada, banques jurisprudentielles et projets de valorisation de SOQUIJ. Le Québec dispose de structures solides pour sécuriser et partager des données sensibles : centres d'accès du Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales (CIQSS), dispositifs de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), bases intégrées de Statistique Canada, banques jurisprudentielles et projets de valorisation de SOQUIJ. Les personnes présentes suggèrent de s'appuyer sur ces infrastructures, notamment en généralisant l'accès des données à un plus grand nombre de chercheurs et chercheuses, en renforçant la documentation et l'accompagnement (dictionnaires de données, soutien statistique), tout en exploitant mieux les données déjà disponibles. Cependant, il est crucial d'anticiper les coûts importants associés à cette démocratisation, car le déploiement du réseau virtuel d'accès aux données s'est avéré nettement plus coûteux que prévu.

Ces dispositifs offrent un socle immédiatement utile en vue de structurer l'accès aux données judiciaires dans un cadre contractuel, documenté et sécurisé.

2.

Intégrer les données « autour » des tribunaux et soutenir les acteurs

Les discussions rappellent aussi que l'accès à la justice ne se joue pas uniquement devant les tribunaux. Les organismes communautaires, comme les Centres de justice de proximité (auj. Info Justice), détiennent des données précieuses, notamment sur les parcours des personnes, leurs conditions socio-économiques et les obstacles qui limitent leur accès. Il est proposé de mieux intégrer ces données dans le portrait d'ensemble, tout en tenant compte des contraintes déontologiques et des ressources limitées de ces organisations.

Des approches de mutualisation et d'accompagnement sont évoquées pour ne pas surcharger les plus petits organismes. De même, un soutien accru aux tribunaux et organisations aux ressources plus limités est jugé nécessaire.

En matière pénale et criminelle, une urgence particulière est identifiée pour organiser les données. Des projets pilotes ciblés sont proposés pour explorer concrètement ce que l'on peut tirer de certains ensembles de mesures et développer progressivement les expertises nécessaires à l'analyse des données de justice.

3.

Mettre l'IA au service de la justice, dans un cadre éthique et coopératif

Les travaux montrent que l'Intelligence artificielle (IA) peut contribuer à la mise en valeur des données : extraction d'informations à partir des jugements, production de tableaux et de synthèses ainsi que les outils de recherche juridique et les plateformes d'aide pour les justiciables. Mais cette innovation doit s'inscrire dans un double encadrement : d'une part, un ancrage éthique et juridique clair (protection des contenus, droits d'auteur, transparence, imputabilité humaine) ; d'autre part, en portant une attention particulière au problème de la souveraineté des données (environnements fermés, hébergement au Québec ou au Canada).

Parmi les pistes évoquées figurent la mise en place d'une veille conjointe sur les modèles d'IA, le développement d'outils réellement adaptés aux besoins (juges, professionnels, justiciables non représentés) et l'adoption « d'approches techniques prudentes ».

Celles-ci incluent notamment l'approche dite RAG (Retrieval-Augmented Generation), qui consiste à faire appuyer les réponses de l'IA sur des documents de référence préalablement repérés, ainsi que la limitation de la longueur des textes et le contrôle des biais. L'IA est ainsi envisagée comme un levier au service de l'accès à la justice, et non comme une fin en soi.

4.

Clarifier la gouvernance des données et structurer les collaborations

La séance plénière de clôture a mis en avant l'importance de la gouvernance des données, distincte de la seule question de l'accès. À qui « appartiennent » les données judiciaires ? Quels sont les rôles respectifs du ministère de la justice, des directions de cour, des organismes publics et des acteurs communautaires ? Comment concilier transparence, la protection de la vie privée et l'indépendance judiciaire ?

Plusieurs pistes de solution
sont formulées :

- mettre sur pied un groupe de travail intersectoriel chargé de faciliter le partage des statistiques (inventaire, modèles d'ententes, mécanismes de suivi) ;
- créer, au sein d'instances existantes, un espace de travail dédié à la statistique juridique et judiciaire (par exemple un sous-comité piloté par l'IQRDJ) ; et
- réaliser un état des lieux de la gouvernance des statistiques à partir des instruments déjà disponibles ici et ailleurs.

L'idée commune est d'avancer « à petits pas », mais de manière structurée, en clarifiant les rôles et en se dotant d'outils communs.

Conclusion : Des pistes d'action claires pour une mise en œuvre concertée

Au terme de cette deuxième Journée, un message se dégage avec force : les solutions passent moins par la création d'une structure unique que par une constellation de collaborations appuyées sur les infrastructures existantes, des projets d'IA responsables, des mécanismes de gouvernance partagés et une meilleure intégration des données produites par l'ensemble des acteurs du système de justice.

Toutefois, si les pistes d'action sont désormais identifiées, leur mise en œuvre exige un effort de coordination. Les quatre axes explorés font émerger un besoin commun : celui de réunir les acteurs concernés autour d'une table pour traduire ces orientations en actions concrètes, définir les responsabilités de chacun, établir un calendrier de réalisation et assurer un suivi dans la durée.

C'est en créant un espace de concertation – qu'il prenne la forme d'un comité de travail, d'un sous-groupe au sein d'une instance existante ou d'une nouvelle table de coordination – que pourra se construire, pas à pas, une culture commune de la statistique juridique et judiciaire au Québec, au service de l'accès à la justice et de la confiance du public.



Introduction



Description de l'activité

La deuxième Journée de réflexion sur la statistique juridique et judiciaire au Québec s'est tenue le 16 octobre 2025 aux Archives nationales du Québec, à Montréal. Elle était organisée par l'Institut québécois de réforme du droit et de la justice (IQRDJ), en collaboration avec la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) et avec l'appui de la Commission du droit du Canada (CDC).

Faisant suite à la rencontre du 13 mars 2025, cette Journée constituait le second volet d'un processus de réflexion consacré, dans un premier temps, à l'identification des besoins et, dans un second temps, à l'exploration de pistes de solutions en vue d'assurer le développement de la statistique juridique et judiciaire au Québec.

Tout comme lors de la première rencontre, elle a réuni une grande diversité d'actrices et d'acteurs de la communauté juridique, aux expériences et aux expertises aussi variées que complémentaires. Y prenaient part des personnes issues d'organisations gouvernementales, du monde universitaire et de la recherche, d'organismes communautaires ainsi que des praticiennes et praticiens de professions juridiques et des représentantes et représentants de la magistrature.

Au total, plus de soixante-dix (70) participantes et participants ont pris part à la Journée en présentiel, tandis qu'une dizaine de personnes s'y sont jointes par visioconférence.

Objectifs

Rappelons que la première Journée de réflexion, tenue le 13 mars 2025, avait permis de dresser un diagnostic partagé des enjeux entourant la statistique juridique et judiciaire. Elle avait fait ressortir quatre grands besoins communs : un meilleur accès aux données existantes, une collecte plus fiable et plus uniforme, des moyens accrus pour analyser et exploiter les données, ainsi qu'une gouvernance plus collaborative et ouverte.

La rencontre du 16 octobre 2025 visait à donner suite à ces constats en concentrant les présentations et les échanges sur la définition de solutions concrètes et sur les formes de collaboration possibles entre les différents acteurs et actrices concernés par les données juridiques et judiciaires.

Plus précisément, la Journée poursuivait les objectifs suivants :

- faire un tour d'horizon des actions en cours et des pistes de solutions déjà en développement ;
- mobiliser les acteurs et actrices concernés afin de dégager des pistes de solution concrètes aux besoins identifiés (accès, collecte, valorisation et gouvernance des données) ;
- favoriser l'émergence de convergences et de pistes d'action à partir de ces besoins ;
- explorer les possibilités de collaboration futures entre institutions, milieux de recherche et organisations de la société civile ;
- identifier les prochaines étapes et actions dans une perspective de coopération à moyen et long terme.

Déroulement de la Journée

La Journée s'est ouverte par des allocutions d'ouverture de l'IQRDJ et de SOQUIJ, qui ont rappelé les principaux enseignements de la première rencontre, ainsi que les objectifs et les enjeux de cette seconde étape.

Elle s'est ensuite articulée autour de trois blocs thématiques successifs : deux tables rondes et une séance plénière de clôture :

- Bloc 1 – « Des avancées d'ici et d'ailleurs : modèles et initiatives existants » : un tour d'horizon de pratiques et de structures déjà en place au Québec et dans d'autres secteurs ou juridictions, permettant de mieux comprendre les leviers existants en matière d'accès, de collecte, de valorisation et de gouvernance des données.
- Bloc 2 – « IA et données judiciaires : défis et opportunités » : une table ronde consacrée aux usages actuels et possibles de l'intelligence artificielle pour la collecte, l'analyse et la mise en valeur des données judiciaires, ainsi qu'aux enjeux éthiques, juridiques et organisationnels que ces outils soulèvent.
- Bloc 3 – « Grand échange : quelles solutions collectives ? » : un échange ouvert réunissant l'ensemble des participantes et participants, visant à dégager des pistes d'action concrètes, mais également à discuter des conditions d'une gouvernance coopérative des données et à identifier des suites possibles aux travaux amorcés.

Le présent rapport de synthèse rend compte des principales contributions, des solutions envisagées et des pistes d'action collectives qui se sont dégagées au fil de ces échanges.





Compte-rendu des activités

Institut québécois de réforme du droit et de la justice

Mot de bienvenue

En guise de mot de bienvenue, Alexandra Pasca, directrice générale de l'Institut québécois de réforme du droit et de la justice (IQRDJ), souligne la collaboration entre l'IQRDJ et la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) dans l'organisation de cet événement, ainsi que l'appui de la Commission du droit du Canada (CDC).

Me Pasca a salué la participation nombreuse et la diversité des milieux représentés. La directrice générale rappelle la mission principale de l'IQRDJ : réunir toutes celles et tous ceux qui souhaitent réfléchir ensemble à l'évolution du droit et de la justice, dans un esprit d'ouverture et toujours dans une perspective de bien commun.

Elle souligne que la mise en commun des expériences et des expertises complémentaires est essentielle pour donner toute sa portée aux échanges de la Journée, comme ce fut le cas lors de la première édition des Journées de réflexion sur la statistique juridique et judiciaire.

Allocutions d'ouverture

En ouverture de la Journée de réflexion, Pierre Noreau, président de l'IQRDJ et professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal et Marie-Claude Sarrazin, présidente du conseil d'administration de SOQUIJ, ont pris la parole pour souhaiter la bienvenue aux participantes et participants. L'intervention de Me Sarrazin était diffusée sous forme de message préenregistré. Ensuite, Philippe-André Tessier, sous-ministre associé au ministère de justice du Québec, a été invité à prendre la parole pour un mot introductif.









Pierre Noreau, IQRDJ

Pierre Noreau ouvre la seconde Journée de réflexion en rappelant que l'enjeu des données juridiques et judiciaires peut sembler, à première vue, technique ou spécialisé. Pourtant, a-t-il ajouté, l'intérêt qu'a suscitée la première Journée de réflexion témoigne des impératifs très concrets entourant la production et l'analyse des données. En effet, la richesse des échanges, la diversité des perspectives représentées et la mobilisation d'acteurs et actrices issus de tous les horizons – magistrature, du ministère de la Justice, organismes publics et communautaires, chercheurs – démontrent à quel point cette question est cruciale en vue de réformer le fonctionnement de notre système de justice et pour qu'il réponde mieux aux attentes de la société.

Lors de la première rencontre du 13 mars 2025, qui avait permis de poser un diagnostic lucide et partagé, un large consensus s'est dégagé sur quatre besoins communs :

- Un meilleur accès aux données existantes ;
- Une collecte plus fiable et uniforme ;
- Des moyens accrus pour analyser et exploiter les données ;
- Une gouvernance plus collaborative et ouverte, impliquant l'ensemble des acteurs concernés.

Cette seconde Journée de réflexion visait donc à approfondir les solutions à bâtir, ensemble, pour un système de justice plus accessible, plus efficace et toujours au service du public, en explorant notamment des perspectives de coopération à plus long terme.

Pour y parvenir, il est proposé de s'inspirer de plusieurs modèles : les structures de coopération existantes entre la magistrature et le ministère de la Justice, les pratiques d'autres juridictions et secteurs de l'action publique, ainsi que la conduite de la recherche universitaire sur l'expérience vécue de la justice. Cela dit, si la numérisation promet un accès plus large à des banques de données fiables, la question de la gouvernance demeure centrale. L'intelligence artificielle, bien qu'elle offre des outils d'analyse puissants, exige une vigilance accrue en matière d'éthique et de transparence.

Pierre Noreau conclut en soulignant que la statistique juridique et judiciaire constitue un levier démocratique, associé à la transparence et à l'accessibilité de la justice. Elle doit être pensée comme un bien commun.

Marie-Claude Sarrazin, SOQUIJ

Dans son message, Marie-Claude Sarrazin rappelle d'emblée la complexité de la statistique juridique et judiciaire, déjà mise en lumière lors de la journée du 13 mars 2025, tout en soulignant la qualité et la richesse des échanges précédents et le souhait que se poursuive cet élan collaboratif.

Elle insiste sur le fait que, malgré des besoins en données parfois divergents selon les organisations, les participantes et participants partagent un objectif commun : mieux identifier les obstacles à l'accès au droit et à la justice, en valorisant les données juridiques et judiciaires. À cette fin, elle réitère l'importance d'adopter une définition élargie de la notion de « données », en les enrichissant de dimensions sociales et numériques « dans une approche holistique du système de justice ».

Me Sarrazin met de l'avant le potentiel considérable de ces données en vue de comprendre les parcours judiciaires, de mesurer les inégalités d'accès, d'anticiper

les besoins et d'évaluer les politiques publiques, tout en rappelant que toutes les combinaisons et tous les usages ne sont pas souhaitables.

La confiance apparaît, selon elle, comme une condition essentielle : les données ne sont pas de simples ressources techniques, mais des objets sensibles qui doivent être confiés à des acteurs capables d'en garantir la sécurité, la confidentialité et l'intégrité. Ce principe est d'autant plus crucial dans un contexte où les systèmes d'IA transforment les pratiques et exigent une vigilance éthique constante. Elle appelle ainsi à faire de la statistique juridique et judiciaire une « matière vivante » animée par l'éthique et la confiance, pour une justice éclairée par la donnée mais guidée par l'humain.

Enfin, Me Sarrazin souligne le rôle du Forum québécois sur l'accès à la justice civile et familiale, au sein duquel l'IQRDJ servira de porte-voix aux échanges de cette journée et assurera la continuité des réflexions.

Philippe-André Tessier, MJQ

Me Tessier rappelle les principaux éléments de la contribution du ministère de la Justice du Québec (MJQ) lors de la première Journée de réflexion. Il présente brièvement les initiatives en cours au sein du ministère, en reconnaissant que les systèmes actuels comportent encore des limites, mais en soulignant le développement de la statistique judiciaire visant à améliorer la gestion et la planification judiciaires. Cette statistique permet notamment de suivre les délais de traitement des dossiers, de documenter les performances des modes privés de règlement des différends et de fonder notre compréhension des processus à partir de données probantes, dans le respect de principes de prudence et de protection des personnes.

Il rappelle aussi certains progrès réalisés en matière criminelle grâce à la collaboration des tribunaux, tout en indiquant que le secteur civil et familial demeure une priorité pour l'amélioration de l'accès à la justice. Les travaux menés depuis plusieurs années au ministère jettent, selon lui, des bases solides pour répondre de manière concertée aux besoins en matière de données.

Me Tessier conclut en se réjouissant de pouvoir prendre part à cette seconde Journée au nom du MJQ, à l'écoute des actrices et acteurs présents, et en exprimant le souhait que celle-ci contribue à une compréhension commune des enjeux et à une meilleure coordination interinstitutionnelle.

1ère table ronde : Tour d'horizon des avancées d'ici et d'ailleurs

La première table ronde de la Journée visait à présenter des pratiques et de structures déjà en place au Québec et dans d'autres juridictions, permettant de mieux comprendre les leviers établis en matière d'accès, de collecte, de valorisation et de gouvernance des données.

Participaient à ce panel :

- Ann Catherine Lavoie Marquis — Directrice de l'expertise juridique et des relations clients, SOQUIJ
- Jimmy Baulne — Directeur, Direction de la protection et de l'optimisation des données administratives (DPODA), Institut de la statistique du Québec
- Véronique Dupéré — Directrice académique, CIQSS (Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales)
- Joël Roy — Gestionnaire de programme, Statistique Canada – Présence en ligne

L'animation était assurée par la professeure Adeline Audrerie de l'Université du Québec en Outaouais (UQO).

Synthèse des échanges

D'entrée de jeu, Adeline Audrerie rappelle que, dans ses propres recherches, elle constate régulièrement un manque de données dans des domaines pourtant centraux, notamment en matière de modes de prévention ou de règlement des différends. À titre d'exemple, elle souligne la difficulté à documenter la situation des femmes justiciables : faute de données, on ne sait pas qui elles sont, ni quelles sont leurs caractéristiques, ce qui complique toute analyse intersectionnelle. C'est dans cette superposition d'angles morts persistants que le panel propose un tour d'horizon des structures existantes pour organiser l'accès, la collecte et l'exploitation des données.

1. Structurer l'accès aux données pour la recherche

Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales (CIQSS). Véronique Dupéré présente d'abord le CIQSS comme un centre interdisciplinaire dont la mission est de rendre accessibles aux chercheurs des données confidentielles issues de Statistique Canada et de ministères fédéraux ou provinciaux. Le Centre dispose de laboratoires physiques sécurisés où les chercheurs accrédités de plusieurs



niversités, bénéficient d'un accès aux données dans un environnement contrôlé, d'un accompagnement en matière d'analyse des données, d'information et de diffusion des connaissances.

Elle souligne que de nombreux défis sont partagés par des chercheurs de multiples disciplines : uniformisation et partage des données, formation concernant leur utilisation, collaboration interdisciplinaire. Ces défis transversaux exigent la création de ponts entre les milieux de recherche et par un dialogue sur la valorisation et l'usage des données. Le CIQSS abrite d'ailleurs « deux portes » – un accès aux données fédérales et un accès aux



données fédérales et provinciales – ce qui en fait un relais important entre les chercheurs et les institutions productrices de données.

Les limites actuelles tiennent surtout aux modalités d'accès. Pour l'instant, les données sont principalement accessibles en personne, ce qui suppose que les chercheurs se déplacer vers un laboratoire. Le déploiement d'un accès virtuel aux données, déjà hébergé par un centre en Colombie-Britannique, est en voie de réalisation. L'objectif est d'en démocratiser l'accès, notamment à l'avantage des chercheurs non affiliés aux grands pôles universitaires.

Institut de la statistique du Québec. Jimmy Baulne (Direction de la protection et de l'optimisation des données administratives à l'ISQ) rappelle, pour sa part, que l'Institut a pour mission principale de réaliser des enquêtes auprès de la population et de produire des données fiables destinées aux décideurs publics. Depuis une modification législative adoptée en 2022, l'ISQ peut aussi donner accès à certaines données gouvernementales à des fins de recherche scientifique, lorsque le gouvernement désigne, par décret, les ensembles de données partageables.

Ces données demeurent hébergées dans des environnements sécurisés : elles ne sont plus transmises directement, mais consultées à distance par les chercheurs autorisés. Chaque accès est encadré par un contrat qui précise les obligations en matière de confidentialité et de sécurité, la responsabilité étant partagée entre le chercheur et son organisation.

Statistique Canada. Du côté fédéral, Joël Roy présente les dispositifs de Statistique Canada. Deux grandes enquêtes structurent le volet judiciaire : l'Enquête sur les tribunaux civils et l'Enquête sur les tribunaux criminels. Il met surtout l'accent sur la Base de données relationnelles sur la justice pénale, qui regroupe des données intégrées provenant de plusieurs sources : tribunaux, services correctionnels et diverses bases socio-économiques. Accessible dans les centres de recherche

de Statistique Canada, dont ceux du CIQSS, cette base anonymisée permet d'effectuer des analyses multidimensionnelles et longitudinales, par exemple sur les parcours des personnes autochtones ou noires dans le système de justice.

Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ).
Ann Catherine Lavoie Marquis présente enfin le travail de SOQUIJ. Sa mission principale est de favoriser l'accès à une information juridique de qualité. Elle décrit le cycle de traitement des décisions judiciaires – réception, analyse, résumé, suivi, traduction et valorisation – jusqu'à la relation avec les utilisateurs et utilisatrices. Elle évoque notamment un partenariat récent pour la création d'une bibliothèque virtuelle regroupant les rapports de coroners, afin de faciliter leurs recherches et le suivi des recommandations.

Ce projet a mis en lumière plusieurs difficultés (gabarits de rapports utilisés de manière inégale, formats qui ont évolué au fil du temps), mais l'expérience de SOQUIJ a permis de structurer cette matière dans le cadre d'une banque de données accessible, où l'on peut effectuer des recherches par dossier, mots-clés, nom de personne ou municipalité. Me Lavoie Marquis donne aussi l'exemple d'un indicateur qui intéresse plusieurs tribunaux, le nombre de pages des jugements : cette information existe dans les bases de SOQUIJ, mais elle est peu exploitée, l'organisme produisant surtout des résumés. Des initiatives simples, comme la systématisation de ce type de données, pourraient être mises en place si les besoins sont clairement identifiés.

2. Collecte, intégration et valorisation des données

Le panel met ensuite en lumière les pratiques de collecte, d'intégration et de valorisation qui rendent ces données utilisables. Du côté de Statistique Canada, la Base de données relationnelles sur la justice pénale repose sur un important travail d'intégration de données administratives provenant de diverses sources. Cette intégration permet des modélisations statistiques sophistiquées, mais s'accompagne aussi de délais entre la production des données et leur accès réel : les données accessibles sont moins récentes que celles qui existent « en temps réel ». Des outils d'intelligence artificielle sont envisagés pour alléger certains volets techniques de ce traitement et réduire les délais d'intégration.

Jimmy Baulne explique que l'ISQ développe, de son côté, plusieurs projets d'exploitation et de valorisation de données provenant de différents ministères (Santé, Éducation, Immigration, Retraite Québec). Des discussions sont en cours avec d'autres ministères pour étendre ces partenariats. L'Institut travaille aussi à l'intégration d'indicateurs territoriaux grâce à la géomatique, afin de contextualiser les données grâce à la géolocalisation. Il accepte également des



fichiers externes transmis par des chercheurs, qu'il intègre à ses bases après dépersonnalisation, ce qui permet d'enrichir les analyses même lorsque les données originales sont complexes ou non structurées.

M. Baulne souligne que l'ISQ poursuit plusieurs objectifs : réduire les délais d'accès, renforcer l'accompagnement des chercheurs et uniformiser les outils. Une version 2.0 du formulaire de demande d'accès et un dictionnaire de données en ligne ont été développés pour clarifier la signification des variables et des codes.

L'ISQ souhaite aussi offrir un appui statistique accru, afin d'éviter que chaque équipe doive recommencer les mêmes opérations de traitement lorsqu'elles ont déjà été réalisées par d'autres.

Véronique Dupéré insiste sur le fait que la plupart des données administratives n'ont pas été conçues à des fins de recherche. Les formats, codifications et structures de collecte varient d'un organisme à l'autre, ce qui complique l'interprétation et la comparabilité. Il faut une vigilance constante « pour ne pas faire dire aux données ce qu'elles ne disent pas ». Elle note que le secteur de la santé est plus avancé en matière de structuration des données que le secteur de l'éducation, où les systèmes demeurent fragmentés. Le même problème se pose dans les champ judiciaire et juridique : les données sont collectées selon des logiques différentes d'un centre ou d'un palais de justice à l'autre, ce qui constitue un défi majeur pour toute harmonisation.

Pour répondre à ces difficultés, le CIQSS mise sur la formation et l'accompagnement. Une formation intensive consacré à l'analyse de données administratives est offerte aux étudiants, professeurs et chercheurs, dans un cadre interdisciplinaire. En collaboration avec l'ISQ, le CIQSS assume aussi un rôle de diffusion des connaissances sur les données provinciales comme fédérales, notamment par la voie de webinaires présentant les nouvelles données mises à disposition. Mme Dupéré estime qu'un dispositif similaire serait très utile dans le domaine judiciaire et juridique.

3. Gouvernance, sécurité et limites

La question des risques, de la gouvernance et de la confidentialité est une préoccupation qui a traversé l'ensemble des interventions. Jimmy Baulne rappelle que les données sont toujours dépersonnalisées : une équipe de l'ISQ effectue les appariements à partir des données d'identité, puis retire ces paramètres pour produire des fichiers sans identifiants nominaux. Lorsque les données font l'objet d'une autorisation pour consultation en ligne et qu'il existe un risque d'identification, l'accès se fait à partir de fichiers modifiés, par exemple en remplaçant l'âge exact d'une personne par une tranche d'âge.

Les échanges mettent aussi en lumière la complexité de la gouvernance interministérielle. Chaque ministère demeure détenteur de ses données et décide des banques et des variables qu'il souhaite rendre accessible. Certains, comme le ministère de la Santé, refusent encore d'ouvrir certains ensembles jugés sensibles. L'ISQ joue un rôle d'intermédiaire, en expliquant la valeur et l'intérêt collectif de la recherche, mais ne peut pas imposer la mise à disposition des données. Chaque entente suppose des négociations longues, impliquant des personnes œuvrant dans les milieux juridiques, techniques et politiques, et les décisions portent également sur la manière

dont les données seront livrées (mises à jour continues ou livraisons par blocs), avec des conséquences sur les délais et la fraîcheur de l'information. Avant même d'envisager leur intégration ou leur analyse, les données doivent par ailleurs être numérisées, structurées et documentées.

Joël Roy (Statistique Canada) souligne que l'intégration des données dans la Base de données relationnelles sur la justice pénale a un coût en temps : plus on intègre de sources, plus le délai augmente entre la production et la diffusion des données. La traduction de données administratives brutes en catégories d'analyse suppose aussi des choix méthodologiques parfois délicats. Des outils d'IA pourraient éventuellement alléger certains aspects techniques de ce traitement.

La question des coûts revient à plusieurs reprises. Véronique Dupéré (CIQSS) rappelle que le déploiement du réseau virtuel d'accès aux données coûte plus cher que prévu : plus il y a d'utilisateurs, plus les coûts augmentent. Cette démocratisation de l'accès pose donc un défi financier important et fait planer, à terme, le risque que l'accès ne puisse plus être entièrement gratuit si aucune solution pérenne n'est trouvée.

Enfin, Ann Catherine Lavoie Marquis (SOQUIJ) aborde les limites et précautions propres aux données juridiques. Celles-ci contiennent souvent des renseignements personnels ; certains jugements sont frappés d'ordonnances de non-diffusion, et même les jugements publics peuvent révéler des informations sensibles. SOQUIJ adopte donc une approche prudente, cherchant à valoriser les données dans un cadre strict de sécurité et de conformité. Les réflexions portent notamment sur les usages éventuels de l'intelligence artificielle : qui peut y avoir accès, quels regroupements de données peuvent être réalisés, comment s'assurer que l'utilisation ne porte pas atteinte à la vie privée ?

Échanges avec la salle

La période de questions permet de préciser plusieurs enjeux liés à la gouvernance et aux coûts. Les échanges confirment qu'à chaque nouvel ensemble de données, une démarche doit être relancée avec les ministères concernés, qui désignent en priorité les banques les mieux structurées et doivent fournir une documentation minimale pour permettre l'interprétation des données.

Les participants discutent également des modalités de transmission (flux continus ou livraisons par blocs) ainsi que du coût du passage au numérique et du déploiement des accès virtuels : le réseau virtuel d'accès aux données est couteux et constitue un défi de financement important pour que la démocratisation de l'accès ne se fasse pas au prix d'une remise en question de la gratuité.

Au fil des échanges, un constat se dégage : si d'importants progrès ont été accomplis pour structurer l'accès, la collecte et la valorisation des données, de nombreux défis demeurent, qu'il s'agisse de l'absence de données dans certains champs, de la complexité des données administratives ou des contraintes associées à leur gouvernance et à leur coût. Les structures et pratiques présentées lors de cette table ronde constituent néanmoins des leviers concrets pour réfléchir à la manière de renforcer durablement la statistique juridique et judiciaire au Québec.

2e table ronde : IA et données judiciaires – Défis et opportunités

Une deuxième table ronde portait sur la façon dont l'intelligence artificielle (IA) peut faciliter la collecte, l'analyse et la valorisation des données judiciaires, sur les freins techniques, institutionnels et juridiques qui limitent son déploiement, ainsi que sur les enjeux d'éthique, de

protection et de gouvernance des données. Les intervenants ont également présenté des usages déjà développés ou envisagés au Québec.

Participaient à ce panel :

- Karine Mac Allister (directrice générale du CAIJ),
- Alexandra Lapointe (directrice des technologies de l'information de SOQUIJ),
- Me Extra Junior Laguerre (co-fondateur de Jaqln.ai),
- Chloé Leclerc (professeure à l'Université de Montréal et directrice du Centre international de criminologie comparée)

L'animation était assurée par l'Hon. Pierre E. Audet, juge suppléant à la Cour du Québec.

Synthèse des échanges

Animateur de la table ronde, le juge Pierre E. Audet pose d'entrée de jeu le cadre des échanges en énonçant les principaux défis à explorer : difficulté d'arrimer les systèmes d'information, émergence de nouveaux outils et questionnements sur ce qu'implique concrètement l'évolution de l'IA pour les acteurs du droit. Il exprime le souhait que la discussion permette d'examiner à la fois le potentiel de ces technologies et les enjeux qu'elles soulèvent, qu'il s'agisse de l'apport de l'IA à l'analyse des données, de leur usage actuel dans les institutions ou des enjeux éthiques et pratiques qu'elles posent pour l'accès à la justice.

1. L'IA pour faciliter l'analyse et la collecte des données

Chloé Leclerc (Centre international de criminologie comparée) présente des expérimentations menées par quatre équipes de chercheurs en criminologie, en droit et en informatique, portant notamment sur l'analyse automatisée d'une entrevue d'enquête dans le dossier Bissonnette et de quelque 300 décisions en matière de fraude fournies par le CAIJ et SOQUIJ. Les premiers résultats montrent que l'IA peut produire des tableaux clairs résumant la position des parties, celle du juge et les principaux motifs, identifier les thématiques abordées dans les jugements, distinguer les passages pertinents, quantifier l'importance de certaines notions ou extraire des données précises (nom des personnes, juridiction, chefs d'accusation, circonstances personnelles, etc.).

L'IA a également démontré sa capacité à calculer automatiquement les configurations de peines lorsque plusieurs chefs d'accusation sont en cause, en combinant les sanctions prévues au Code criminel. Les chercheurs ont testé la codification de notions plus complexes, comme le degré de responsabilité morale ou criminelle, ce qui met en évidence à la fois le potentiel et les limites actuelles de la compréhension du langage juridique par ces outils. Un volet des travaux portait sur le contrôle des taux d'erreur. L'IA résume aisément, mais il faut s'assurer qu'elle comprend correctement la requête et vérifier la qualité de ce qu'elle produit.

Mme Leclerc rappelle que, faute d'accès aisé aux données administratives et institutionnelles, la recherche se tourne vers les jugements écrits, qui ne reflètent pourtant qu'une partie du système. En effet, une grande part des dossiers se règle par entente, souvent sans donner lieu à la publication d'un jugement. Les analyses basées sur ces jugements doivent donc être interprétées avec prudence. Elle attire aussi l'attention sur le risque qu'une transparence excessive — lorsque l'accès public aux décisions est généralisé — nuise à la réinsertion sociale des personnes condamnées si ces informations sont réutilisées à des fins inappropriées par des employeurs ou des propriétaires, par exemple.

2. Des usages concrets de l'IA dans les institutions judiciaires et parajudiciaires

Alexandra Lapointe a indiqué que SOQUIJ mène plusieurs projets intégrant l'IA dans ses processus internes, notamment pour soutenir la classification, le résumé et la valorisation des décisions judiciaires. Les partenariats avec d'autres acteurs permettent de mutualiser les ressources et de tester des usages dans un cadre éthique et sécuritaire. Elle souligne la nécessité d'assurer la confiance du public avant de multiplier les initiatives : les institutions doivent expliquer ce qu'elles font des données, faire preuve de transparence sur les méthodes, les sources et les finalités, et accepter que certains freins actuels soient utiles pour réfléchir avant de multiplier les initiatives.



Karine Mac Allister présente les travaux du Centre d'accès à l'information juridique (CAIJ), qui déploiera prochainement un système IA destiné à transformer l'expérience de recherche juridique : poser des questions en langage naturel, obtenir des clarifications contextuelles et cibler les extraits de doctrine ou de jurisprudence les plus pertinents. Cet outil modifie la relation au savoir, mais chaque requête générative a un coût et le modèle économique reste à stabiliser. Même dans un environnement fermé, où les données appartiennent au CAIJ, l'usage de modèles génératifs comporte des « risques d'hallucination ». L'organisme souhaite offrir un service fiable et accessible, tout en formant ses membres à utiliser ces outils de manière critique et responsable et en s'assurant que chaque contenu produit par l'IA soit vérifié pour en garantir la validité, la qualité et la performance. L'IA ne doit pas se substituer au juriste ni produire une analyse de nature juridique.

3. L'accès aux données : condition de l'innovation pour les entreprises locales

Me Extra Junior Laguerre (co-fondateur de Jaqln.ai) aborde l'accès aux données comme une condition essentielle de l'innovation technologique en droit. La donnée, bien que collective par nature, demeure difficilement accessible au Québec, ce qui crée des inégalités d'opportunités pour les entreprises locales qui souhaitent développer des outils d'analyse ou d'aide à la décision. Il a évoqué, à titre de contraste, le partenariat entre LexisNexis et la plateforme Harvey, qui illustre la capacité des grands acteurs internationaux à avancer plus vite grâce à un accès privilégié aux bases de données.

Selon lui, les freins sont le plus souvent pratiques et financiers plutôt que



juridiques : infrastructures, autorisations, coûts d'accès ainsi que coûts de traitement et de mise en qualité des données. L'accès aux données demeure dispendieux et représente un obstacle important. Me Laguerre a aussi mentionné le rôle de Québec Tech, OBNL soutenu par le gouvernement du Québec pour favoriser l'émergence d'entreprises technologiques, tout en soulignant que la technologie juridique y est peu représentée et peine à trouver sa place.



Son entreprise, Jaqln, se concentre sur le droit du logement, un domaine où la demande d'assistance est forte et le nombre d'avocats est limité. L'objectif est de créer une plateforme juridique conçue pour les citoyens, alors que la plupart des services juridiques fondés sur l'IA sont tournés vers les professionnels. Jaqln propose notamment un agent conversationnel (Chatbot) mobilisant la documentation juridique québécoise, des outils d'exploitation de la jurisprudence, une aide à la rédaction et une place de marché permettant d'identifier et de rejoindre les ressources pertinentes, afin de réduire les premières heures de facturation et de soutenir les personnes non représentées ou qui agissent par elles-mêmes.

En complément, Alexandra Saliba, co-fondatrice de Jaqln, a expliqué l'intérêt d'approches de type Retrieval-Augmented Generation (RAG), qui consistent à faire appuyer la réponse de l'IA sur des documents de référence précis (articles de loi, extraits de jurisprudence, etc.) récupérés au moment de la génération d'une réponse attendue par la personne utilisatrice. Cette méthode réduit les « risques d'hallucination », facilite la traçabilité des sources mobilisées et permet d'offrir des réponses mieux contextualisées.

4. Enjeux éthiques, souveraineté et gouvernance des données

Karine Mac Allister a abordé la propriété intellectuelle et la protection des contenus juridiques. Depuis juillet, l'ensemble des contenus du CAIJ est accessible uniquement sous authentification, afin de prévenir le téléchargement massif et la réutilisation non autorisée. Des ententes contractuelles encadrent la consultation : les données doivent demeurer hébergées et contrôlées par le CAIJ, ce qui constitue une contrainte importante. Elle a soulevé plusieurs questions éthiques : qui conserve les données ? Les modèles de langage s'entraîneront-ils sur ces contenus ? Jusqu'où ces données servent-elles à nourrir les systèmes ? S'y ajoutent des préoccupations environnementales et de droits humains, les grandes entreprises utilisant d'importantes ressources matérielles et énergétiques. Il faut s'assurer que l'intégration de l'IA apporte une réelle valeur ajoutée et d'en documenter les impacts sur les droits humains.

La personnalisation de l'expérience des usagers et usagères suppose de collecter des données sur ses préférences, ce qui soulève d'autres questions éthiques quant à l'usage des données personnelles. La création d'une veille conjointe entre institutions (CAIJ, SOQUIJ, CanLII, etc.) est proposée pour suivre l'évolution des conditions d'utilisation des modèles d'IA et éviter le dédoublement des efforts. Le fait que certains intègrent déjà les résumés produits par CanLII dans leurs bases illustre l'intérêt de ces partenariats.

Alexandra Lapointe a insisté sur la recherche d'un équilibre entre démocratisation de l'accès et protection de la confidentialité. Il faut éviter que les informations ne tombent entre de mauvaises mains ou ne soient altérées

dans des modèles d'apprentissage automatique, notamment lorsque les données se retrouvent à plusieurs endroits et peuvent être « contaminées ». Elle insiste également sur la souveraineté des données : pour les données plus confidentielles, l'hébergement doit se faire au Canada, voire dans les serveurs de SOQUIJ, ce qui implique des coûts importants liés à la capacité de calcul. Un

modèle mal paramétré peut reproduire des biais, comme l'illustre l'exemple d'un algorithme ne proposant que des candidatures masculines pour un poste. Les résultats reflètent le passé et peuvent renforcer des inégalités existantes.

Dans cette perspective, Mme Lapointe rappelle l'importance de la transparence à l'égard du public : il faut expliquer comment les données sont utilisées, mentionner lorsqu'un contenu a été produit au moyen de l'IA et maintenir une imputabilité humaine bien circonscrite. L'IA ne doit jamais remplacer le jugement professionnel.

Échanges avec la salle

Un participant, Pierre-Paul Lemyre, a décrit deux grands axes d'utilisation de l'IA chez Lexum–CanLII. Le premier concerne l'enrichissement des contenus juridiques : production automatique de résumés, mots-clés, catégorisation, références croisées, dans l'esprit des anciens recueils de jurisprudence. Le second porte sur l'interaction avec la base de données : Lexum développe un assistant de recherche alimenté par l'IA permettant des requêtes en langage naturel et générant des résumés contextuels expliquant pourquoi un résultat est retenu ou non. L'objectif est de rendre la recherche plus intuitive tout en conservant la rigueur des méthodes traditionnelles. Une meilleure circulation de certains contenus, comme les résumés générés par CanLII et partagés avec d'autres partenaires, peut contribuer à éviter le dédoublement des efforts.

L'hon. Marie-Anne Paquette, juge en chef de la Cour supérieure, a présenté un outil actuellement en développement à la Cour pour assister les juges dans leurs recherches et leurs synthèses. Reposant sur la plateforme Copilot Pro, dans un environnement fermé, paramétré et sécurisé, il fonctionne comme un « stagiaire virtuel » particulièrement efficace, orientant les juges vers les sources pertinentes (lois, précédents, documents internes) sans produire lui-même de contenu décisionnel. L'outil est explicitement conçu comme une aide à la décision et non comme système de prédiction : il refuse les requêtes visant à obtenir une suggestion de solution, une évaluation de cause ou une opinion juridique. Pour limiter les hallucinations et les biais, la longueur des textes générés est encadrée, ce qui illustre une approche prudente de l'intégration de l'IA par le pouvoir judiciaire.

Enfin, Anne-Marie Santorineos (Justice Pro Bono) et Léa Charbonneau-Lacroix (Collectif Juridique) ont attiré l'attention sur les pratiques actuelles des citoyens. Faute d'autres ressources, de nombreuses personnes — parfois en grande vulnérabilité — se tournent vers des IA généralistes disponibles sur le marché, leur confient des informations personnelles et se fient à leurs réponses, sans garanties de confidentialité ni capacité d'évaluer la fiabilité des informations reçues.

Ce phénomène témoigne, selon le cas, d'une méfiance envers le système judiciaire ou d'une volonté d'autonomie juridique. Ces interventions ont mis en lumière l'urgence de développer des plateformes juridiques d'IA responsables, transparentes et véritablement adaptées aux besoins d'accès à la justice, en particulier pour les personnes non représentées devant les tribunaux.

Le Grand échange

Pour donner suite aux deux tables rondes, une séance plénière de clôture permis à l'ensemble des participantes et des participants de prendre part à une discussion ouverte sur l'avenir des données juridiques et judiciaires au Québec. Les échanges étaient animés par Pierre Noreau, professeur et président de l'IQRDJ, qui, après un mot d'introduction, a invité les personnes présentes à prendre la parole.

Le professeur Noreau a expliqué que l'intention de ce Grand échange était de mobiliser les différents acteurs et actrices concernés pour dégager des solutions concrètes aux besoins identifiés (accès,














collecte, valorisation, gouvernance des données), de faire émerger des convergences et des pistes d'action, d'explorer des possibilités de collaboration futures et d'identifier les prochaines étapes.

Les discussions se sont ouvertes sur une question générale, invitant chacun et chacune à formuler ses attentes : à partir de leurs réalités et expertises respectives, et de ce qui a été exposé durant la journée, quelles solutions attendaient-ils concrètement de l'évolution des données juridiques et judiciaires ?

Les échanges ont été alimentées par une série de questions ouvertes :

- Quels modèles ou structures permettraient de mieux soutenir la production, l'analyse, le partage et la gouvernance des données ?
- Quelles complémentarités seraient possibles avec les dispositifs existants ?
- Quel mode de gouvernance faudrait-il privilégier et quels liens établir avec les institutions et organisations déjà en place ?
- Qui devrait avoir accès aux données, et à quelles conditions ?

- Quels types de produits, d'analyse, ou de services devrait-on développer, et quelles seraient les prochaines étapes de la démarche ?

Synthèse des échanges

1. Vers une nouvelle architecture des données et un leadership à clarifier

En guise de synthèse des échanges, Pierre Noreau rappelle que les deux Journées de réflexion de mars et d'octobre permettent de constater que la conception de la statistique juridique et judiciaire a beaucoup évolué au fil des ans : il ne s'agit plus seulement de mesurer les délais ou les volumes de dossiers, mais de tirer d'autres types d'informations, issues de sources variées. Si certaines données demeurent difficilement accessibles, la question devient celle de la construction de nouvelles architectures de données et de la manière de structurer une démarche collective durable en vue d'assurer la production et l'usage partagé des données.

Cette réflexion pose immédiatement des questions de leadership et « d'incitation » : chacun des acteurs demeure indépendant, et aucune entité entièrement intégrée ne semble aujourd'hui en mesure d'assumer seule ce rôle. Des acteurs peuvent lancer certaines initiatives, mais le ministère de la Justice pourrait, selon lui, endosser un rôle plus affirmé de leader, à l'image de ce qui se fait ailleurs. Le professeur Noreau évoque à cet égard l'exemple de la France, où le ministère de la Justice produit chaque année des rapports fondés sur les données de l'année précédente.

Pierre Noreau insiste aussi sur la nécessité d'aller au-delà du seul enjeu des délais d'administration de la justice et de mobiliser des données sociologiques pour mieux comprendre le parcours des justiciables. Cela suppose de demander au ministère de la Justice de produire davantage de données de ce type, même si ses capacités demeurent limitées. Enfin, il rappelle la démocratisation et la protection des données sont des enjeux intimement liés : au-delà du rôle du ministère, il importe de voir ce que les autres acteurs et actrices peuvent faire et



d'explorer, dans cette perspective, les possibilités de mise en commun des expertises.

Dans ce sens, il invite les participants et participantes à se pencher sur deux chantiers qui se dessinent à la lumière des présentations et des réflexions issues des deux rencontres de mars et d'octobre 2025 : définir les conditions de la collaboration future et identifier les prochaines étapes d'un travail commun.

2. Consolider les collaborations et avancer « à petits pas »

Plusieurs interventions insistent sur l'importance de bâtir des collaborations structurées sans chercher, d'emblée, un modèle unique. Il n'existe donc pas de modèle type, même si l'encadrement mis en place par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) peut servir de référence.

Marie-Josée Corriveau (SOQUIJ) estime « qu'il est temps qu'on passe à la prochaine étape », mais que celle-ci ne réside pas forcément dans la création d'une nouvelle structure centralisée. Il s'agit plutôt de développer de nouvelles synergies et de mieux exploiter un potentiel de collaboration qui n'a pas encore été pleinement mobilisé, notamment en matière de jumelage entre données sociologiques et données judiciaires ou juridiques. Les besoins et les préoccupations varient d'une organisation à l'autre : protection de la vie privée, droits d'auteur, indépendance judiciaire, etc. L'objectif fondamental doit toutefois rester clair : le citoyen, l'accès à la justice et l'accès à l'information juridique, afin de maintenir la confiance envers les institutions. Elle suggère que, dans les faits, « le citoyen va consulter un avocat ou une avocate qui va valider avec un agent conversationnel, et non l'inverse » : les nouveaux outils doivent être pensés en fonction de cette chaîne de confiance. Me Corriveau évoque le Forum québécois sur l'accès à la justice civile et familiale comme possible lieu d'ancrage : un sous-comité, piloté par l'IQRDJ, pourrait y être créé pour poursuivre la réflexion, répondre aux préoccupations et accueillir des invités venant présenter différents modèles de collaboration. Elle insiste néanmoins sur la nécessité de prendre le temps de bien développer les mécanismes retenus : il faut « apprendre à marcher ensemble avant de courir », en tirant parti de la richesse d'expertises déjà réunies.

Louis-Charles McCann (Barreau du Québec) abonde dans ce sens. S'appuyant sur l'entente entre le Barreau, la Chambre des notaires du Québec et le ministère de la Justice, il rappelle que les débuts ont été difficiles et qu'il a fallu apprendre à échanger de manière directe et transparente. Selon lui, mieux vaut commencer à petite échelle, développer des dénominateurs communs et consolider la confiance avant de se lancer dans des projets plus ambitieux.

Sur le plan des mécanismes concrets, Joël Roy (Statistique Canada) souligne l'importance de prévoir un dispositif d'expression des besoins et des attentes « réellement accessible » à l'ensemble de la communauté juridique, et non limité à quelques acteurs. Un tel mécanisme devrait être connu de tous et faire l'objet d'une communication structurée.

Sabrina Saint-Louis (bâtonnière sortante du Barreau de Laval, avocate au service des affaires juridiques de la Ville de Laval) propose de clarifier l'objectif collectif. Plutôt que de viser une mise en commun centralisée et quasi automatique de toutes les statistiques – exercice titanesque, techniquement complexe et lourd en responsabilité –, il serait plus réaliste de

créer un groupe de travail chargé de faciliter le partage des statistiques lorsque nécessaire. Composé de membres issus de milieux variés, ce groupe pourrait dresser un inventaire des statistiques déjà produites, repérer les manques et les collaborations possibles, élaborer un modèle d'entente de partage adaptable par les organisations et mettre en place un mécanisme de suivi. Il pourrait aussi offrir des formations sur la collecte, l'analyse et le partage des données, tant sur le plan méthodologique que juridique. Reste à déterminer qui porterait une telle initiative – IQRDJ, Barreau du Québec, ministère de la Justice ou autre –, l'essentiel étant de « se lancer » à partir de ce cadre pragmatique.

Dans la même veine, le CAIJ évoque l'utilité d'une « cartographie » des données disponibles, qui permettrait de mieux voir qui détient quoi et d'identifier les complémentarités possibles.



3. Accès, transparence et gouvernance : des questions encore fondamentales

Plusieurs interventions ramènent aussi la discussion à des enjeux jugés plus

élémentaires. Daniel Mockle (professeur associé au Département des sciences juridiques de l'UQAM) insiste sur le fait que le problème de l'accès aux données demeure fondamental. Il rappelle que seuls certains tribunaux, comme le Tribunal administratif du Québec, ont l'obligation de produire un rapport de gestion détaillé, alors que d'autres n'y sont pas tenus en vertu de la Loi sur les tribunaux judiciaires. L'accès aux données est donc très inégal, et les rapports disponibles restent incomplets : certaines informations essentielles, comme les délais de jugement, ne sont pas systématiquement publiées. Les chercheurs font ainsi face à une opacité persistante sur des données pourtant cruciales.

Le professeur Mockle note aussi que l'attention se concentre souvent sur l'accès aux jugements, alors que la transparence – telle que mise de l'avant notamment par le juge en chef de la Cour suprême Wagner – devrait être considérée comme une exigence de base, et non comme une menace pour l'indépendance judiciaire. Selon lui, « on a peut-être avancé trop vite » dans la réflexion sur certains enjeux techniques, alors que des problèmes de départ, comme l'accès aux données de base, n'ont pas encore été réglés.

La question de la propriété et de la gouvernance des données judiciaires est également abordée de front. L'hon. Marie-Anne Paquette (juge en chef de la Cour supérieure du Québec) rappelle la tension constante entre protection de l'indépendance judiciaire et l'exigence de

transparence. Pour nourrir la confiance du public, il faut divulguer des données – « on ne nourrit pas la confiance dans l'opacité » –, mais le respect de la séparation des pouvoirs impose que les directions de cour demeurent gardiennes de ce qui est rendu public. Elle pose une question de fond : « Le dossier judiciaire appartient à qui ? » On sait qui détient les données, mais leur appartenance – ministère de la Justice ou tribunaux – n'est pas clairement tranchée. Cette interrogation doit être au cœur de toute réflexion sur la gouvernance.

La juge Paquette attire aussi l'attention sur les risques liés au croisement des données. Si l'exécutif utilise l'arrimage de différentes bases pour « gérer » les juges ou les tribunaux, on se retrouve sur un terrain qui contrevient au principe de séparation des pouvoirs et comporte un important risque de glissement. Joël Roy, s'appuyant sur l'expérience de Statistique Canada, rappelle d'ailleurs qu'en matière de droit de partage, les données sont généralement considérées comme appartenant aux juges en chef. Philippe-André Tessier (sous-ministre associé au ministère de la justice du Québec) souligne, pour sa part, que de nombreux acteurs – y compris les organismes communautaires et le réseau Info Justice (centres de justice de proximité) – détiennent des données, ce qui rend la question de la gouvernance encore plus centrale.

Hélène Piquet (professeure au Département des sciences juridiques de l'UQAM) attire l'attention sur le fait qu'une préoccupation commune des participants concerne la gouvernance des statistiques, qu'il faut distinguer clairement de la seule question de l'accès. Selon elle, les intersections avec l'intelligence artificielle doivent également être prises en compte, notamment sous l'angle des risques que ces technologies font peser sur la qualité, l'intégrité et l'usage des données. Elle juge pertinent de dresser un véritable état des lieux de la gouvernance des statistiques, en fouillant les chartes d'utilisation, principes directeurs, directives et autres instruments de droit souple (soft law) déjà produits par diverses institutions, dans le champ du droit comme à l'extérieur. La professeure Piquet suggère à cet égard de s'inspirer des travaux menés au niveau international, en particulier des United Nations Fundamental Principles of Official Statistics, qui offrent un cadre de référence utile pour structurer la réflexion québécoise.



Jacques Boulanger (Vice-président au Tribunal administratif du Québec) revient sur un constat posé lors de la première Journée de réflexion : la récolte des données statistiques demeure très variable d'un tribunal à l'autre. Concernant les obligations du TAQ, il explique que celui-ci est effectivement tenu de produire certains rapports, contrairement à d'autres tribunaux qui ne disposent pas des mêmes obligations ni des mêmes moyens. Il y voit

à la fois une difficulté et une opportunité : les tribunaux utilisent déjà abondamment des statistiques à l'interne, mais ceux qui ont moins de ressources peinent à produire et structurer leurs propres bases. Il estime, dans ce contexte, qu'un effort de soutien à l'intention des tribunaux les moins bien dotés, serait souhaitable.

Benoît Sabourin (juge en chef associé à la Cour du Québec) estime, pour sa part, référant au Forum sur la justice civile et familiale, qu'il n'est pas certain que l'organisme soit capable d'assurer une gouvernance d'ensemble des données statistiques qui existent déjà. Il rappelle notamment que les données prochainement disponibles concernent essentiellement les matières criminelles et pénales. Il insiste sur la nécessité de réfléchir à l'équilibre de cette future organisation, en tenant compte des préoccupations soulevées par la juge en chef Paquette de la Cour supérieure. Il rappelle également l'urgence d'organiser un chantier spécifique en matière pénale et criminelle, où, du fait de la numérisation attendue des activités judiciaires, une meilleure structuration des données de justice est envisageable et attendue. Il souligne enfin que, si l'on parle beaucoup des données qui existent, on sait parfois mal où elles sont stockées et quels risques leur utilisation comporte : une réflexion explicite sur le niveau de risque acceptable s'impose.

4. Intégrer les données « autour » des tribunaux, explorer l'IA et préparer la suite

Une autre série d'interventions élargissent le regard au-delà des seules données internes aux tribunaux. Frédérick Roussel (directeur général d'Éducaloi) rappelle que l'accès à la justice ne se réduit pas à l'accès aux tribunaux, et que les statistiques sur ces derniers ne recouvrent pas nécessairement les problèmes vécus par « monsieur et madame Tout-le-monde ». Il invite à se pencher sur tout ce qui se passe « autour » des tribunaux : les données peuvent aider à localiser les points de blocage et à orienter les efforts pour rendre le système plus efficace.

Dans le même esprit, Jacques Boulanger (Vice-président au TAQ) souligne que des données précieuses existent en dehors des institutions judiciaires, notamment dans les organismes communautaires. Ces organisations détiennent des informations sur les parcours des personnes, mais font face à d'importantes contraintes : règles de déontologie, complexité des politiques d'utilisation, manque de ressources pour gérer la collecte et le partage des données. Il évoque des pistes de mutualisation et d'accompagnement, en particulier pour les plus petits organismes, afin qu'ils puissent contribuer au portrait statistique sans être submergés par les exigences administratives.

Véronique Dupéré (directrice académique du CIQSS) insiste sur l'importance « d'aller chercher les gens qui ne passent pas par le système de justice ». Le système souhaite travailler avec des acteurs et actrices œuvrant à l'extérieure des systèmes judiciaires, mais ces dernières ont eux aussi besoin de collaborer avec les institutions judiciaires. Andréanne Lascelle-Lavallée (directrice d'Info Justice Mauricie) rappelle qu'une quantité significative de données est recueillie par le milieu communautaire, qui détient des informations sur les parcours des personnes. Ces données pourraient compléter utilement celles du système judiciaire, dans une logique de réciprocité : le partage d'informations vers les tribunaux pourrait encourager en retour une plus grande ouverture de ces derniers. Elle juge pertinente l'approche par « petits pas »,

tout en soulignant l'importance de ne pas perdre de vue la nécessité de bâtir également une solution à plus grande échelle.

L'intelligence artificielle (IA) apparaît à la fois comme une opportunité et un sujet de préoccupation pour la suite des choses. Un participant soulève la question de son utilisation pour dépersonnaliser les textes. Peut-elle aider à anonymiser les décisions ? Quels sont les risques de fournir des informations confidentielles à des systèmes qui conserveraient ces données ? Joël Roy explique que Statistique Canada a mis en place un environnement protégé au sein de son infrastructure électronique, permettant d'exécuter certaines fonctions en interne, l'enjeu principal restant l'accès aux documents eux-mêmes pour en extraire l'information. Le juge Boulanger observe que, pour l'instant, l'IA n'est pas utilisée de manière systématique dans les tribunaux, notamment par manque de fonds pour soutenir la collecte et le traitement des données. Elle pourrait néanmoins contribuer à moderniser certains aspects, en particulier dans les tribunaux disposant de moyens plus limités.

Mot de clôture

En conclusion du Grand échange, Pierre Noreau revient sur la question formulée par Benoît Sabourin : que peut-on réellement tirer des données existantes ? Il y voit une invitation à développer des projets pilotes, ciblés sur certains ensembles de données, afin d'explorer concrètement ce qu'elles peuvent révéler. Il souligne que les statisticiens travaillent encore très peu sur les données judiciaires et qu'il s'agit là d'un champ de recherche à investir. Chercheurs et chercheuses mais également les citoyennes et citoyens ont, selon lui, quelque chose à dire sur ce que l'on peut tirer de ces données, et il faudra apprendre à avancer pas à pas, en développant les expertises au fur et à mesure.

De ces échanges émerge une idée forte : faire progresser la recherche « en la faisant », en construisant progressivement une culture commune de l'exploitation des données judiciaires, au bénéfice de l'ensemble des partenaires du système de justice et, ultimement, au bénéfice du public.



Conclusion

Conclusion

Cette seconde Journée de réflexion, tenue le 16 octobre 2025, marque une étape importante dans le processus amorcé en mars 2025. Si la première rencontre avait permis de poser un diagnostic partagé des besoins, cette seconde journée a déplacé le regard vers l'identification de solutions concrètes et a confirmé qu'il est désormais temps de passer à l'action.

Des pistes concrètes, une volonté commune

Quatre grands axes de solution se sont dégagés :

- S'appuyer sur les infrastructures existantes,
- Intégrer les données produites « autour » des tribunaux,
- Mettre l'IA au service de la justice dans un cadre éthique, et
- Clarifier la gouvernance des données.

Les échanges, riches et généreux, ont montré que des initiatives, des projets et des leviers existent déjà : des infrastructures d'accès sécurisées, des projets d'intelligence artificielle prometteurs et une expertise diversifiée. Ils ont aussi mis en évidence une volonté manifeste de collaborer de la part des partenaires concernés.

Toutefois, des questions demeurent : à qui « appartiennent » les données judiciaires ? Comment concilier transparence, protection de la vie privée et indépendance judiciaire ? Comment soutenir les acteurs qui ont moins de ressources et de moyens ? Comment structurer les collaborations futures et assurer leur efficacité et leur durabilité dans le temps ?

Passer de la réflexion à l'action

À cet égard, plusieurs participants ont évoqué la nécessité de réunir les acteurs concernés autour d'une table. L'objectif, clairement ressorti des échanges, est de traduire les pistes de solutions en ations concrètes et structurantes. Une telle démarche permettrait également de clarifier les responsabilités de chacun et d'ancrer ces actions dans la durée.

C'est en expérimentant, en documentant et en ajustant collectivement ces pistes qu'une culture commune de la statistique juridique et judiciaire pourra se construire au Québec, au bénéfice de l'ensemble des acteurs du système de justice et, ultimement, dans l'intérêt du public.



Annexes

Invitation


JOURNÉE DE RÉFLEXION
SUR LA STATISTIQUE
JURIDIQUE ET JUDICIAIRE
Jeudi le 16 octobre 2025
Archives nationales à Montréal, 535 Avenue Viger E, Montréal, QC H2L 2P3
8h30 Accueil et petit déjeuner
9h00 Mot d'ouverture
9h15 Bloc 1 : Des avancées d'ici et d'ailleurs
10h15 Pause
10h30 Bloc 2 : IA et les données judiciaires - Défis et opportunités
11h30 Pause
11h45 Bloc 3 : Grand échange - Quelles solutions collectives ?
12h55 Mot de la fin
13h00 Dîner
Lien de connexion Teams en description
Organisé par IQRDJ INSTITUT QUÉBÉCOIS DE RÉFORME DU DROIT ET DE LA JUSTICE
Avec la collaboration de SOQUIJ Intelligence juridique
Et le soutien de Law Commission of Canada Commission du droit du Canada

Programme

8h30 Accueil et petit déjeuner

9h00 Mot d'ouverture

9h15 **Bloc 1 : Des avancées d'ici et d'ailleurs**

Tour d'horizon de modèles et d'initiatives existants pour dégager des pistes de solution en matière d'accès, de collecte, de valorisation et de gouvernance des données juridiques et judiciaires.

Table ronde suivie d'une période de questions.

Questions pour guider les échanges :

- Quelles initiatives, quels outils, cadres réglementaires ou réformes en cours — au Québec et ailleurs — favorisent l'accès, la valorisation et la gouvernance des données?
- Quels avantages et défis présentent ces expériences, et comment les développer ou les adapter?

10h15 Pause

10h30 **Bloc 2 : IA et les données judiciaires – Défis et opportunités**

Table ronde suivie d'une période de questions.

Questions pour guider les échanges :

- Comment l'IA peut-elle faciliter la collecte, l'analyse ou la valorisation des données?
- Quels freins techniques, institutionnels ou juridiques?
- Quels enjeux en matière d'éthique et de protection des données?
- Quels usages sont déjà en cours ou envisagés au Québec?

2

Organisé par :

IQRDJ
INSTITUT QUÉBÉCOIS DE RÉFORME DU DROIT ET DE LA JUSTICE

Avec la collaboration de :

*SOQUIJ
Intelligence juridique

JOURNÉE DE RÉFLEXION SUR LA STATISTIQUE JURIDIQUE ET JUDICIAIRE

* Avec le soutien de Law Commission of Canada / Commission du droit du Canada

Jeudi le 16 octobre 2025

Archives nationales à Montréal
535 Avenue Viger E, Montréal, QC H2L 2P3

Objectifs de la 2ème Journée de réflexion

Cette deuxième rencontre s'inscrit dans la continuité de la démarche amorcée en mars 2025. Alors que la première journée avait permis d'identifier les besoins prioritaires en matière de données judiciaires et juridiques, celle-ci est consacrée à l'élaboration de pistes de solution concrètes. Les échanges porteront notamment sur :

- l'accès aux données existantes;
- la fiabilité et la cohérence de la collecte;
- les moyens pour analyser et exploiter plus efficacement les données;
- la mise en place d'une gouvernance collaborative et ouverte.

Pour lire le Rapport synthèse de la 1ère Journée de réflexion sur la statistique juridique et judiciaire :

www.iqrdj.ca

4

11h30 Pause

11h45 **Bloc 3 : Grand échange – Quelles solutions collectives ?**

Déroulement : Discussion ouverte avec l'ensemble des participants afin d'explorer des pistes de solutions concrètes ainsi que des possibilités de collaboration futures.

Questions pour guider les échanges :

- Quels modèles ou structures permettraient de mieux soutenir la production, l'analyse, le partage et la gouvernance des données juridiques et judiciaires?
- Quelles seraient les complémentarités possibles avec les dispositifs existants?
- Quel pourrait être le mode de gouvernance et les liens avec les institutions et organisations existantes? Qui aurait accès aux données et à quelles conditions?
- Quels types de produits ou de services devrait-on développer?
- Quelles seraient les prochaines étapes de mise en œuvre?

12h55 Mot de la fin

13h00 Dîner

3

Table des matières

SOMMAIRE EXÉCUTIF....4

SOMMAIRE.... 7

INTRODUCTION.... 8

Compte rendu des activités.... 11

Mot de bienvenue.... 11
Allocutions d'ouverture.... 11
1ère table ronde : Tour d'horizon des avancées d'ici et d'ailleurs.... 15
2e table ronde : IA et données judiciaires – Défis et opportunités.... 22
Le Grand échange.... 28

CONCLUSION.... 37

ANNEXES.... 38